



Mon ancien proprio me réclame 200€ de nettoyage?

Par **EMILIE01000**, le **06/11/2015 à 10:36**

Bonjour,

Le jour de l'état des lieux, par voie oral on n'as été convenue que je laisserais un quelques choses pour le taillage des haies il m'ont dit ok, à ma grande surprise ces Messieurs dame, retienne 200€ pour avoir fait le ménage et les haies par leur propre mains, sois disant beaucoup de ménage à faire !!! alors que c'étais un coup d'aspirateur et de serpillière, et il disent avoir fait 3 voyages à la déchetteries voilà ce qui explique qui retienne 200e sans que aucune agence professionnel intervienne on t"il le droit ?

merci

Par **janus2fr**, le **06/11/2015 à 11:20**

Bonjour,

Pour qu'il y ait retenue sur le dépôt de garantie, il faut déjà qu'une dégradation de votre fait soit mise en évidence par comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie.

Ensuite, toute retenue doit être justifiée par un devis ou une facture.

Un bailleur privé ne peut donc pas vous retenir une somme pour le temps passé à faire du ménage. S'il veut le faire, il doit prendre une entreprise de nettoyage. S'il le fait lui même, il ne peut que vous retenir le prix des produits de nettoyage en en fournissant les factures.

Par **EMILIE01000**, le **06/11/2015 à 15:28**

Merci bcp